



Le 19 mars 2010

Madame Michelle Courchesne  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Avis de la FAE portant sur les projets de règlement modifiant le calendrier scolaire des élèves des secteurs à la formation générale des jeunes (FGJ), à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP)**

---

Madame la Ministre,

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous achemine son avis sur les projets de règlement modifiant le **calendrier scolaire** des élèves à la formation générale des jeunes (FGJ), à la formation générale des adultes (FGA) et à la formation professionnelle (FP) prévu au Régime pédagogique de ces trois secteurs d'enseignement, sur lesquels vous menez en ce moment une consultation.

### **Considérations préalables**

Avant de vous transmettre son avis sur le contenu des projets mentionnés en rubrique, la FAE tient à dénoncer vigoureusement la manière dont cette consultation a été menée. Il nous apparaît inacceptable que de tels projets de modification des calendriers scolaires n'aient fait l'objet d'aucune consultation préalable auprès des divers intervenants scolaires et groupes concernés, et que nous en ayons été informés seulement lors de leur publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le 3 février dernier.

La FAE ne peut accepter que des modifications ayant de si fortes implications pour toute la société québécoise puissent être apportées aux régimes pédagogiques par le biais d'une simple décision administrative et, à ce titre, elle estime qu'un vaste débat public est rendu nécessaire, particulièrement en raison de la confusion qui règne en ce moment.

De plus, les présents projets, justifiés par des arguments changeants, confus et contestables et amenés en catimini pour bousculer le calendrier scolaire de l'ensemble des écoles du Québec et de tous les secteurs aux fins d'accommodements de quelques écoles privées et confessionnelles — et, nous dit-on, aux fins de la « réussite éducative » —, nous apparaissent, dans l'ensemble, irrecevables.

...2

Finalement, nous estimons que ces projets de loi viennent contourner la négociation en cours et qu'ils mettent ainsi en place des changements qui auront un impact certain sur la tâche des enseignantes et enseignants.

Conséquemment, la FAE dénonce les modifications proposées dans les projets de règlement visant à modifier les régimes pédagogiques au regard du calendrier scolaire, à l'exception de la possibilité de faire redoubler un élève de 1<sup>re</sup> secondaire, notamment parce qu'ils constituent des attaques aux conditions de travail des enseignantes et enseignants, qu'ils bafouent le processus de négociation et qu'ils le dénaturent.

### **Avis sur le contenu des projets**

La FAE est en complet désaccord avec toutes les modifications proposées **sauf** celle concernant l'article 13.1 à la formation générale des jeunes, qui permet le redoublement à la fin de la première année du secondaire. À ce sujet, la FAE tient à rappeler que le redoublement n'est pas en soi une mesure de soutien et qu'il doit absolument être accompagné de mesures adéquates et suffisantes pour permettre une aide véritable menant à la réussite des études. De plus, la FAE est d'avis que le redoublement ne devrait pas s'appliquer seulement à la première année du secondaire. En effet, elle croit qu'il devrait être accessible à tous les niveaux de scolarité.

La FAE s'oppose totalement à toutes les autres modifications proposées aux articles 16 à 18, à la suppression de l'article 19, portant sur les congés obligatoires à la FGJ, ainsi qu'à la suppression de la section II du chapitre II, portant également sur les congés obligatoires tant à la FGA qu'à la FP.

### **Aménagement du calendrier en heures (articles 16 et 17)**

La FAE s'oppose fermement au projet de modification des articles 16 et 17, qui propose de comptabiliser en heures, plutôt qu'en jours, l'année scolaire des élèves. En substituant les heures aux jours et en abolissant la notion des 25 heures par semaine des services éducatifs pour l'élève du primaire et du secondaire, et des 23 heures 30 minutes par semaine pour l'élève du préscolaire, le MELS encourage l'annualisation des services éducatifs, voire la distribution de ces services sur plus de 200 jours, à raison d'un nombre moindre d'heures par jour. Les changements proposés supposent une redéfinition du concept de « service éducatif ». En effet, doit-on considérer qu'une activité organisée la fin de semaine, ce qui serait rendu possible par les changements proposés, serait désormais associée à un service éducatif? Cette activité aurait-elle la même valeur que le contenu des matières obligatoires du programme de formation actuel?

De plus, ces changements ne répondent à aucune demande des enseignantes et enseignants ni des administrateurs scolaires ni des parents de nos élèves.

Prétendre que ces modifications contribueraient à la lutte contre le décrochage scolaire des élèves relève de la pure spéculation. À force d'utiliser comme argument unique le décrochage scolaire sans jamais démontrer clairement et rigoureusement des liens de causalité, vous contribuez à banaliser auprès de la population cette importante lutte et, ce faisant, à décourager les intervenants scolaires.

## **Entrée progressive pour les élèves du préscolaire (article 16)**

La FAE estime que la durée limitative de cinq journées de calendrier **pouvant** être consacrées à l'entrée progressive des élèves du préscolaire, telle que le propose l'article 16 du projet, constitue un net recul pour les syndicats locaux, qui, à l'heure actuelle, ont une entente avec leur commission scolaire pour permettre aux écoles de distribuer l'entrée progressive de leurs élèves du préscolaire de quatre ans et de cinq ans sur plus de cinq journées de classe.

S'il existe une réelle volonté d'accorder aux élèves du préscolaire une entrée progressive *respectant les particularités de chacun des milieux*, elle doit trouver écho à l'annexe II de la convention collective nationale des enseignantes et enseignants afin d'assurer une réelle application de l'entrée progressive, et non pas, par le biais du Régime pédagogique, venir en restreindre le déploiement.

## **Matière *Éthique et culture religieuse***

La proposition qui vise à permettre, sous réserve de l'article 26, l'enseignement de la matière *Éthique et culture religieuse* en 3<sup>e</sup> secondaire, alors que présentement cette matière n'est pas du tout enseignée à ce niveau, mériterait d'être davantage expliquée et argumentée. À notre avis, cette mesure risque de poser des difficultés logistiques et organisationnelles, notamment quant à la réorganisation de la grille-matières qu'elle entraînera nécessairement, et particulièrement dans les contextes urbains, où les déménagements et changements d'école sont nombreux et fréquents.

## **Jours de congé pour les élèves : articles 19 (FGJ), 23 (FGA) et 15 (FP)**

La FAE dénonce vigoureusement l'abrogation des dispositions relatives aux jours de congé des élèves et, plus particulièrement, le retrait des samedis et dimanches en tant que congés obligatoires, et ce, pour tous les secteurs. Ces deux secteurs d'enseignement se caractérisent déjà par la mise en place de nombreux calendriers et plages horaire, ce qui facilite suffisamment la fréquentation des élèves de divers centres de formation.

En plus de rendre très difficile la conciliation travail-famille, ce calendrier qu'on est en train de donner à l'école ne serait-il pas calqué sur le calendrier marchand? L'école n'est pas une entreprise et ne doit en aucun cas se soumettre à une logique clientéliste.

## **Conclusion**

Aucune de ces modifications, à l'exception de celle proposée à l'article 13.1, n'est, à notre avis, garante d'une meilleure réussite scolaire pour nos élèves ni même d'une plus grande persévérance ou motivation de leur part. Plus encore, elles risqueraient de rendre bien plus difficile la conciliation travail-famille, non seulement pour les enseignantes et enseignants, mais aussi pour tout le personnel scolaire ainsi que les parents de nos élèves, qui ont souvent des enfants dans plus d'un établissement scolaire.

**Pour toutes les raisons invoquées ci- dessus, la FAE vous demande :**

- De retirer le projet de modification touchant les articles 16 à 18 du Régime pédagogique de la FGJ;
- De retirer le projet d'abrogation de l'article 19 du Régime pédagogique de la FGJ;
- De retirer le projet d'abrogation de la section II du chapitre II (article 23) du Régime pédagogique de la FGA;
- De retirer le projet d'abrogation de la section II du chapitre II (article 15), du Régime pédagogique de la FP;
- De procéder à la modification, telle qu'elle est annoncée dans le projet du Régime pédagogique de la FGJ, de l'article 13.1, qui vise à permettre le redoublement à la fin de la 1<sup>re</sup> année du secondaire, et d'élargir cette mesure à tous les niveaux, et ce, plus d'une fois pour tous les élèves pouvant bénéficier positivement d'une telle mesure;
- De convier les intervenants scolaires et la population en général à un vaste débat public sur le calendrier scolaire, et ce, pour tous les secteurs.

Pour toutes questions concernant le présent document, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-président de la vie professionnelle,



Sylvain Mallette  
SM/nm

c. c. :M. Alain Veilleux, sous-ministre adjoint à la formation générale des jeunes, MELS;  
M<sup>me</sup> Mimi Pontbriand, sous-ministre adjointe à la formation professionnelle et technique et  
à la formation continue, MELS